

dément ce renseignement et assure que MM. Depuyre et de Larcy n'ont pas cessé d'être parfaitement d'accord avec leurs collègues. La commission relative aux lois constitutionnelles a entendu le gouvernement sur la représentation des colonies. M. l'amiral Dompierre-d'Hornoy a conclu à ce que les colonies ne soient pas appelées à être représentées dans la Chambre des députés. Il a été d'avis qu'elles le soient dans le Sénat par des personnes connaissant à fond les colonies, et, par cela même, prenant intérêt aux questions qui s'y rattachent. M. le duc de Broglie est introduit. Il déclare que le gouvernement présentera un projet de loi sur la représentation de l'Algérie et des Colonies. La Commission ajourne la discussion sur ce point. Une sous-commission est nommée pour préparer ce projet. En font partie: MM. Daru, Tallon, Lacombe, de Kerdel, Dufaure. DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. La commission du budget a chargé M. Benoist d'azy de se concerter avec le ministre pour en finir le plus tôt possible avec la discussion des taxes nouvelles et promulguer les articles déjà votés. Il est de toute nécessité, en effet, que des propositions soient très prochainement présentées pour régler la situation de l'exercice 1874 et introduire dans le projet de budget de 1875 les changements rendus nécessaires. Le gouvernement, du reste, est décidé à entrer dans cette voie et tout nous fait espérer que bientôt nous serons débarrassés de cette discussion fastidieuse qui serait terminée depuis longtemps, reconnaissons-le d'ailleurs, si la gauche ne soulevait pas des controverses inutiles. La commission a ajourné jusqu'à la réponse du ministre des finances l'examen des amendements qui lui ont été envoyés et qui sont étrangers à la loi sur la petite vitesse qui reste à voter dans son ensemble. L'Assemblée nationale, lors du vote de la loi des finances pour l'exercice 1874, a décidé que la question des instituteurs et des institutrices admis à la retraite à partir du 1^{er} janvier de l'année courante serait complétée, par voie de secours, à 500 francs, et a porté au budget du département de l'instruction publique le crédit nécessaire pour faire face à cette dépense. Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets en vue de l'exécution de cette loi. D'après cette circulaire le complément à 500 fr. assuré aux instituteurs et institutrices admis à la retraite à partir du 1^{er} janvier 1874 leur sera attribué immédiatement et sans qu'il y ait lieu de défalquer le montant de leurs revenus personnels. Quant aux instituteurs retraités antérieurement au 1^{er} janvier de la présente année, le ministre se déclare obligé de maintenir quant à présent les règles en vigueur; ils continueront à ne pouvoir prétendre au secours complémentaire de 300 francs qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle dans le cours de laquelle leur brevet aura été délivré.

La commission des lois constitutionnelles a entendu aujourd'hui le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la marine relativement à la représentation de l'Algérie et des colonies. L'amiral Dompierre d'Hornoy s'est montré également défavorable au système actuel et à celui des délégations spéciales. Selon le ministre de la marine, c'est dans la chambre haute que devraient siéger les députés de la marine, et ces députés devraient être choisis parmi les indigènes les plus compétents. M. le duc de Broglie a ajouté que le gouvernement déposerait prochainement un projet dans ce sens. La commission a ajourné la décision, mais elle a nommé une sous-commission qui sera spécialement chargée d'examiner la question de la représentation des colonies. Les membres de cette sous-commission sont MM. le comte Daru, Tallon, de Kerdel, de Lacombe et Dufaure.

La commission à laquelle est confié l'examen du projet de loi sur la prorogation des conseils municipaux a nommé aujourd'hui M. de Marcère rapporteur. Comme les membres de la Gauche sont en majorité dans cette commission, le rapport qu'il rédigera M. de Marcère doit conclure au rejet du projet. Il sera déposé lundi, mais je n'ai pas besoin de vous dire que la majorité de la Chambre est parfaitement décidée à ne pas adopter ces conclusions. Comme le débat doit être vif, et que la gauche fera tous ses efforts pour escamoter le vote, nos amis se proposent d'assister tous à la séance afin de prévenir toute espèce de surprise.

La commission qui examine les conditions dans lesquelles s'est faite l'élection de Vaucluse montre la plus grande activité. Elle s'est fait remettre un extrait du casier judiciaire de M. Ledru-Rollin, et il ressort de ce document que l'élu de Vaucluse a subi 5 condamnations. L'amnistie a couvert ces condamnations, mais je crois qu'il en sera donné lecture à la chambre pour édifier l'Assemblée et le pays sur l'autorité morale de M. Ledru-Rollin. Le contrôle des listes électorales a mis la commission sur la voie de plusieurs découvertes intéressantes. On a découvert qu'à Cavillon et dans plusieurs autres villes du département des inscriptions illégales avaient été faites par les soins des fonctionnaires et des magistrats du 4 septembre; si, comme on le croit, le chiffre de ces inscriptions s'élève à 2,000, il est probable que la Chambre verrait dans ce fait une raison plus que suffisante pour invalider l'élection de M. Ledru-Rollin. A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET. Séance du vendredi 20 mars 1874. La séance est ouverte à 2 h. 30. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

M. FOURNIER dépose un rapport de la commission d'initiative sur une proposition de M. Marcel Barthe relative à la répartition de l'impôt et un autre rapport sur une proposition de M. Parent, tendant à supprimer plusieurs postes de premier président de chambre. Ces deux propositions sont renvoyées aux commissions compétentes. L'Assemblée continue la discussion du projet de loi concernant le compte de liquidation.

M. VAUDIER demande que les crédits extraordinaires demandés par la marine soient portés de 10 à 20 millions. L'orateur expose la nécessité de compléter le matériel de notre marine conformément aux progrès de la science moderne. (Vifs applaudissements).

M. GANIVET demande que les séances de l'Assemblée soient suspendues du 28 mars au 4 mai prochain, et qu'une commission de 25 membres, nommée au scrutin de liste, soit chargée de remplir, pendant cette période, les attributions de la commission de permanence. M. GANIVET demande l'urgence qui est déclarée. M. EUGÈNE FAREZ déclare qu'il faut, non-seulement donner de l'argent à la marine, mais réformer son organisation intérieure. L'orateur s'attache à démontrer que, dans la dernière guerre, notre marine n'a pas tenu tout ce que l'on attendait d'elle. Le ministre répond que nos côtes ont été efficacement protégées par notre flotte. L'amiral JAURES appuie énergiquement l'amendement de M. Vaudier.

L'amiral LA RONCIÈRE et l'amiral FOURCROUX se prononcent dans le même sens. L'amiral POTHEAU adhère également à l'amendement Vaudier. M. LEBÈGUE, sous-secrétaire d'Etat, se prononce contre l'amendement. Deux amendements étant en présence, celui de M. Delpit et celui de M. Vaudier, ce dernier député déclare se rallier à l'amendement Delpit.

A la suite d'une remarque de M. Langlois, le ministre de la marine opte pour l'amendement Vaudier. M. DELPIT déclare se rallier à cet amendement. M. le rapporteur GOUIN et M. le ministre du commerce combattent l'amendement. Le 1^{er} paragraphe de l'amendement Vaudier, portant de 2 à 4 millions le chapitre de la marine relatif aux salaires d'ouvriers, est rejeté par 438 voix contre 187. Les paragraphes restants du chapitre de la marine sont adoptés.

Les chapitres de l'intérieur, des travaux publics et des finances, qui complètent l'art. 4 du projet, sont adoptés. Il en est de même des art. 5, 6 et 7. Le général CHARBONNAT développe un article additionnel portant que le gouvernement est autorisé à acquiescer immédiatement, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à l'établissement des ouvrages défensifs dont les emplacements ont été déterminés par le conseil de défense à l'exception de ceux à élever autour de la place de Paris. Cet article est pris en considération à une grande majorité. La séance est levée à 5 h. 45.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Il résulte des documents statistiques réunis par l'Administration des Douanes sur le commerce de la France pendant les mois de janvier et février de cette année que l'importation a été plus considérable qu'elle ne le fut pendant les deux mêmes mois de l'année 1873, tandis que l'exportation a été moindre. Le total général des marchandises importées a été, en effet, pendant ce laps de temps, de 591,729 fr. et celui des valeurs monnayées de 256,791 fr. tandis qu'il ne s'élevait, à la même date de l'année 1873, qu'à 561,103 fr. dont 53,614 fr. d'or, argent ou billon. A la fin de février, l'exportation de 1873 avait donné un chiffre total de 577,390 fr.; cette année il n'est que de 514,453.

La différence sur les importations provient en grande partie des céréales dont il est entré cette année pour 33,099 fr., alors que pour les deux premiers mois de 1873 nous n'en avons reçu que 8,819 fr. Rappelons que ce chiffre était de 84,623 fr. au 1^{er} mars 1872 et seulement de 2,565 fr. à la même date de 1865. Nous avons exporté à peu près autant de marchandises fabriquées qu'en 1873, mais il y a une différence en moins d'environ 50,000 fr. sur nos exportations de produits naturels en matières premières.

L'extraction des charbons est encore moins importante que jamais et les mineurs sont employés à toute autre chose qu'à extraire des houilles. Les fabricants de sucre dans le bassin du Nord, écrit le journal *le Charbon*, m'ont affirmé que depuis quelques jours, il ont été visités par les représentants de toutes les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Quelques uns d'entre eux, me dit-on, se sont laissés séduire, mais il est bon de remarquer que ce n'est plus par l'appât d'une baisse probable mais bien d'une diminution sérieuse et acquise. La Compagnie d'Anzin offre aujourd'hui ses produits au prix d'il y a quatre ans, et même au dessous pour des marchés un peu importants. Cette dernière Compagnie a encore diminué, cette semaine, ses prix de détail de 0 fr. 20 au quintal.

L'une des raisons qui déterminent les mines à résister à la baisse et l'espoir qu'elles conservent de finir la campagne des charbons maigres aux cours actuels. En effet, les fabricants de chaux et de briques n'ont plus devant eux qu'un mois à attendre pour commencer la fabrication, et les charbonnages, qui le savent bien, essaient de tenir bon jusqu'à la. Les charbons gras et demi gras subissent seuls tout le poids de la baisse. Il est évident que les choses ne pourront traîner en longueur beaucoup plus long-

temps, et que nous touchons bientôt au maximum de la baisse. Mais il faut bien tenir compte de ceci, c'est que jusqu'à présent, la baisse a été profitable aux exceptions (aux amis des mines), il faudra donc que les nouveaux cours se généralisent, ce n'est guère qu'à ce moment que la demande se fera. La production dépasse encore sensiblement la vente et, à part quelques expéditions par chemin de fer, on peut dire que l'enlèvement est nul. La batellerie, en effet, ne travaille pas, et jamais le matériel vide n'avait été aussi abondant. On parle sérieusement d'une diminution nouvelle des salaires à Anzin et Aniche; nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette rumeur; cette nouvelle mesure indique suffisamment le triste état des affaires.

Un fabricant de sucre est actuellement en marché pour acheter 5,000 tonnes, tout venant, à 21 francs. Nous croyons qu'il a tort d'accepter cette base, qui est certainement trop élevée. Le seul marché conclu à notre connaissance, est un lot de galletterie à 30 francs, livrable d'ici septembre, avec condition de baisse et 2 0/0 d'escompte. Les seules demandes qui arrivent viennent des petits industriels qui prennent au jour le jour.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Aujourd'hui, le télégramme est complètement muet sur les affaires d'Espagne, et les journaux de Madrid continuent à manquer. Nous n'avons donc d'autres nouvelles de la guerre que celles transmises par les correspondances privées qui ont eu le bonheur d'échapper à la surveillance de l'administration républicaine. Les lettres relatives aux événements de la guerre et conçues dans un esprit hostile à l'armée républicaine sont impitoyablement arrêtées.

— La presse de Madrid parle constamment de l'état de misère des forces carlistes, qui n'auraient, à les en croire, ni provisions de bouche, ni munitions, ni habillements. Cette assertion est formellement démentie par le correspondant d'un journal libéral, qui écrit à ce sujet :

« Le soldat carliste ne manque jamais de viande, ce qui arrive trop souvent au soldat de l'armée régulière; il a aussi du vin que le soldat régulier n'a pas toujours; enfin il est bien vêtu, et quant aux munitions, les carlistes en ont en abondance. »

La guerre pourrait durer encore deux ans en Biscaye que le soldat carliste ne manquerait de rien; il y a dans la province du bétail pour plus longtemps, et comme le cordon douanier établi en Alava, et dans la province de Burgos pour empêcher l'introduction des blés en Biscaye n'empêche rien du tout, les carlistes reçoivent continuellement des blés de Castille et du bétail de la province même de Santander. »

— Toutes les forces carlistes sont concentrées en Biscaye, et Dorregaray fait rassembler un corps de huit à dix mille hommes de Algorta à Archanda, sur la rive droite du Nervion. Il présente une tentative de débarquement avec l'aide de la flottille Barcaizet, vers Algorta et le Mearo. On suppose que le maréchal Serrano veut tenter un coup sur les deux rives dès qu'il disposera de forces suffisantes.

— Les officiers, même les plus optimistes, supposent que la lutte durera au moins trois jours pour forcer le Nervion et les positions ennemies. Le maréchal Serrano et l'amiral Topete ont fait des reconnaissances sur le terrain probable de la bataille. L'amiral Topete a visité, sur un navire de guerre, l'entrée du Nervion et les abords de Portugalé.

— Le général carliste Iturmendi, à la tête d'une division de huit bataillons, est chargé de protéger les flancs de l'armée carliste contre une attaque éventuelle de Loma du côté de Miranda et de Vitoria.

— En Catalogne, les carlistes sont entrés à Sarria, bourg situé près de Gérone, et menacent Lajuquerca, dont les habitants se sont réfugiés en France. A Barcelone, la population est fortement irritée contre les autorités à cause de la défection du général Novillas. Le gouverneur a dû publier un avis portant que tous les propagateurs de fausses nouvelles seront déferés aux tribunaux. C'est *tristes nouvelles* qu'il faut lire.

ROME. — Voici, d'après le *Monde*, le sens des paroles adressées par le Pape à la députée de l'île de Majorque :

« Je désire pour l'Espagne la paix et quelque chose qui soit un gouvernement. Ce qui fonctionne aujourd'hui à Madrid n'en est pas même l'ombre. Ces dictateurs refusent de reconnaître des évêques que j'ai préconisés dernièrement, quoique les titulaires eussent été choisis après un accord avec Castelar, qui les avait acceptés. »

BELGIQUE. — Notre collaborateur, M. Gustave Lemaire, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, dit *l'Etoile belge*. M. Lemaire, correspondant de *l'Etoile* pendant la campagne de 1870-71, a été, au début des opérations, nommé délégué du comité de la Croix-Rouge et est arrivé l'un des premiers au secours des blessés français au lendemain de la bataille de Borny. Il a été en outre fondateur et secrétaire général du comité du pain, membre de l'administration de l'ambulance n° 1, la plus importante de la capitale, et il a rendu de grands services aux ambulances de Montmédy, à l'armée du Nord, ainsi qu'à Paris, avant et pendant la Commune, et particulièrement pendant les terribles journées de mai 1871. C'est donc une distinction bien méritée.

M. LE DUC D'ANMALLE, qui est en ce moment de passage à Bruxelles, est allé visiter, à son tour, mercredi vers 4 heures, au Musée royal de peinture, l'exposition néerlandaise de bienfaisance. L.L. MM. le Roi et la Reine accompagnaient leur parent dans cette tournée artistique et charitable, qui a été de prouver sous le prix qu'en attaché à l'initiative

généreux de M. le ministre des Pays-Bas et combien la Galerie Suermondt est hautement appréciée dans le monde des connaisseurs.

Le duc d'Anmalle assistait hier soir, dans la loge privée de la Reine, à la représentation du *Troisvère*.

— Une ligne régulière et hebdomadaire entre Liverpool et Terneuzen vient d'être établie par MM. David, Kernkamp et Lumsden. Le premier steamer la *Bordelaise*, magnifique bateau à vapeur de toute première classe, du port de 850 tonnes, a inauguré cette ligne et est arrivé hier à Terneuzen, après une traversée de 70 heures, qui est le plus rapide voyage que l'on ait fait entre Liverpool et l'Escaut.

Les départs ont lieu toutes les semaines de Liverpool, le jeudi — et de Terneuzen — le mercredi.

BOLIVIE. — Une conspiration de caractère grave a été découverte à La Paz. Un Suisse et un Allemand avaient été subordonnés pour mettre le feu aux casernes de Viacha et aux maisons des généraux Daza et Gronier, puis marcher sur la Paz et proclamer un autre gouvernement. La police, avertie à temps, a opéré de nombreuses arrestations.

La santé du président Adolphe Ballivian inspire toujours de vives inquiétudes.

NOUVEAUX TOURCOING ET LE NOIR DE LA FRANCE

Aujourd'hui qu'on se livre, dans l'intérêt de Roubaix, à la recherche d'eaux potables et industrielles dans la vallée de la Marque, il nous semble opportun d'attirer l'attention de notre municipalité sur ce qui se passe à Lille; c'est un enseignement qui n'est pas à négliger et de nature à nous mettre en garde contre toute déception ultérieure. Voici ce que nous lisons dans le *Propagateur* :

L'*Echo du Nord* a publié hier une note en réponse à notre article sur l'avenir des eaux d'Emmerin. Cette note, on le comprend, cherche à dissiper toutes craintes. « On sait, dit-elle, que la distribution d'eau devait être alimentée à son début par les trois sources de *Guermanes*, *Billant* et de la *Cressonnrière*, dont on espérait tirer 9,000 mètres cubes d'eau. Les deux premières de ces sources ayant donné à elles seules plus de 12,000 mètres cubes, on ajourna la captation de la troisième; ce n'est seulement cette année, c'est-à-dire après un hiver sec (???) et à une époque où le niveau des eaux est partout au plus bas que l'emploi de la source de la *Cressonnrière* devient utile. »

Si l'hiver est sec cette année, il a été par contre excessivement pluvieux l'année dernière et le niveau d'eau ayant baissé considérablement partout, il aurait dû se tenir relativement élevé dans les sources d'Emmerin situées sur les points les plus bas de notre région. Il n'en est pas ainsi, puisqu'il faut puiser à la *Cressonnrière*.

Le dernier paragraphe de la note publiée par notre confrère, ne paraît pas moins grave aux yeux des hommes compétents. « Si la source de la *Cressonnrière* est insuffisante, y est-il dit, on mettra à contribution les sources de la vallée de la Deule et du Pas-de-Calais. »

On dirait vraiment que les canalisations sur des parcours considérables, l'installation de nouvelles machines, leur entretien, ne coûtent rien. Et cependant les travaux de mise en état de la *Cressonnrière* coûteraient plus de 50,000 fr. A ce compte là, où s'arrêtera-t-on? Au moins, si on était sûr d'y trouver l'eau nécessaire à l'alimentation de la ville! Mais rien ne le prouve. Les affirmations de la note sont d'ailleurs peu catégoriques.

Ce qu'il y a de plus clair dans tout ceci, c'est qu'après quelques années seulement d'exploitation de la distribution d'eau, alors que la canalisation de la ville est loin d'être terminée, deux sources d'Emmerin sont sur le point de tarir; qu'il faut recourir à une troisième... et qu'on sera prochainement forcé d'aviser de nouveau.

Nous croyons donc que ce n'est pas à tort que nous avons appelé l'attention du conseil municipal sur ce point qui intéresse au plus haut degré les finances de la cité, et nous avons l'espoir qu'il s'en préoccupera.

Hier, une grève a éclaté dans un établissement de Leers. Cent ouvriers ont quitté le travail à la suite d'une diminution de salaire. Tout s'est passé dans le plus grand calme. L'autorité a cru seulement devoir faire évacuer les cabarets où s'étaient rassemblés les grévistes.

Les examens pour les aspirantes au brevet supérieur et aux mentions de facultés spéciales, ont eu lieu cette semaine, du lundi au jeudi.

Ces examens, sans être relativement aussi remarquables que ceux qui avaient été subis pour le brevet simple, ont néanmoins été bons. Les jeunes personnes formées dans les maisons d'éducation tenues par des religieuses, ont conservé le rang qu'elles avaient acquis la semaine précédente.

Les premiers noms mentionnés sur la liste des brevets complets, étaient encore ceux d'élèves des filles de la Sagesse d'Haubourdin et des Dames de Fines, de Douai; venaient ensuite, sur les rangs divers, des aspirantes appartenant à l'École primaire supérieure de Lille, aux maisons de la Mère de Dieu, de Lambert, des Dames de la Sainte-Union et de Saint-Maur, de Lille et d'autres localités, des Religieuses de Loos, des Sœurs de Sainte-Thérèse, de Bavai, et à plusieurs institutions laïques de Lille, Cambrai et Valenciennes. Les sept élèves de l'école primaire supérieure de Lille qui se présentaient

pour le brevet supérieur, l'ont toutes obtenu: Mlle Marie Bateau, Amandine Caro, Hélène Dubayon, Louise Duthoit, Berthe Lebecq, Apolline Plancoq et Eugénie Lezaine. Cette dernière a, de plus, obtenu une mention honorable, la seule qui ait été accordée, pour l'étude de la langue anglaise.

Sept élèves ont obtenu le brevet du premier degré: Mlle Louise Caro, Pauline Doby, Adeline Flament, Eugénie Lezaine, Julie Morel, Clara Mouquet et Marguerite Obin. Cinq d'entre elles ont, de plus, été admises pour les matières facultatives.

A la dernière audience de la justice de paix, 12 individus ont encore été condamnés à l'amende pour contraventions aux règlements sur la vente et la détention du pétrole.

L'annonce de l'organisation de l'armée territoriale, à laquelle on va procéder sans délai, intéresse trop les familles pour que nous ne fournissions pas à ce sujet tous les renseignements dont nous pouvons disposer. Voici un tableau que nous empruntons à l'*Echo du Nord* et qui fixera chacun sur la situation qui lui est faite par la nouvelle loi :

No. de classe	LES HOMMES		ONT A FAIRE	
	en 1874	en 1875	en 1874	en 1875
1	29 ans	1835	1855	1874
2	30 —	1836	1856	1875
3	31 —	1837	1857	1876
4	32 —	1838	1858	1877
5	33 —	1839	1859	1878
6	34 —	1840	1860	1879
7	35 —	1841	1861	1880
8	36 —	1842	1862	1881
9	37 —	1843	1863	1882
10	38 —	1844	1864	1883
11	39 —	1845	1865	1884
12	40 —	1846	1866	1885

Ajoutons, pour répondre à des questions qui nous sont adressées, que les classes 1867 à 1871 n'appartiennent point à l'armée territoriale: elles forment la réserve de l'armée active.

La Société industrielle du Nord de la France tiendra mardi prochain, 24 mars, à trois heures, son assemblée générale mensuelle. Voici l'ordre du jour de cette séance :

Règlement de la bibliothèque et du salon de lecture;

Programme des sujets de prix pour 1874;

Dunkerque, son état présent, son avenir, par M. Bonté;

Conférence sur les gisements de houille dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, par M. Goselet. (Suite).

Appareil de M. Orsat pour analyser le gaz de la combustion; démonstration, par M. Cornut.

Ce matin ont eu lieu à Notre-Dame les funérailles d'une jeune fille, M^{lle} Esther G..., morte subitement le matin du jour où devait être célébré son mariage. M^{lle} G... avait 28 ans.

Lille, comme Paris, Bruxelles et toutes les grandes villes, aura cette année son concert spirituel du jeudi saint.

Les Orphéonistes lillois ont pris l'heureuse initiative. On y entendra l'equator du *Stabat-Mater* et des fragments de la messe de Rossini ainsi que les chefs-d'œuvre du chant religieux signés Bach, Beethoven, Faure, Félicien David, Rossini, Ruyers, Stardelta et Gerovito.

La section chorale chantera un *Osanna-taris*, de Vervoite, le désert de Félicien David, et un Noël, de Vounde.

Les interprètes sont Mme Werken et Caillet, du grand-Théâtre, MM. Boulanger, directeur, M. A. Leclercq, sous-directeur, Morel, ténor, Menissart et Tourart, baryton, et Emile Leclercq, basse, avec accompagnement de MM. de Try, violoncelliste, Jonglez, pianiste, Mazingue, organiste, et Oscar Petit, premier violon.

Ce concert aura lieu le jeudi saint, à huit heures et demie du soir, dans la salle des fêtes de la rue de l'Orphéon; des cachets au prix de 3 francs sont déposés chez les marchands de musique de la ville.

La question de savoir si l'*Esclave*, opéra de M. Nembrée, le compositeur valenciennois, sera ou non représenté à l'Opéra, n'est pas encore tranchée. Le ministre avait autorisé M. Halanzier à affecter à la confection des décors et costumes 50,000 fr. pris sur les fonds de la subvention spéciale actuelle. Mais le directeur de l'Opéra demande un crédit de 100,000 francs. — Les choses en sont là.

On lit dans l'*Observateur* :

« Un receveur des contributions indirectes de Fourmies, vient d'être arrêté et écroué à la prison d'Avènes sous l'inculpation de détournements de fonds appartenant à l'Etat. »

Avant-hier, est mort des suites de brûlures remontant à un mois, un jeune enfant de 3 ans, Léon Cellier, dont les parents habitent rue de l'Espeule.

Le 25 février dernier, cette pauvre petite créature, jouant auprès d'un pöle, était tombée dans une marmitte remplie